



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023
Délibération n°2023-06-001

OBJET : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

<p>Date de convocation : 2 juin 2023</p> <p>En exercice : 15 membres Présent(s) : 13 Pouvoir(s) : 0 Absent(s) : 2</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12/06/2023</p> <p>Et son affichage</p> <p>Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)</p>	<p>Le 9 juin 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle du conseil d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE</p> <p>Les membres présents en séance : Michel JASLEIRE - Stéphane POYET - Delphine IMBERT - André TRUNEL - Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT - Carole MURE - Stéphane MORLEVAT - Laurine SOLLE - Hélène BALLERAY</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Le ou les membres absent(s) non excusé(s) : Le ou les membres excusés : Bernadette FOREST - Charles DUTOIT</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLERAY</p>
---	---

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) composition du bureau électoral.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. André TRUNEL, M. Roger GRANDPIERRE, Mme Laurine SOLLE, M. Sébastien REYNAUD. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) élection des délégués

Les candidatures enregistrées : aucune

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote de trois délégués titulaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Michel JASLEIRE : 13 voix
- Mme Delphine IMBERT : 13 voix
- Mme Laurine SOLLE : 13 voix

M. Michel JASLEIRE, Mme Delphine IMBERT, Mme Laurine SOLLE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus au 1^{er} tour du scrutin en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Il est procédé au vote de trois délégués suppléants.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

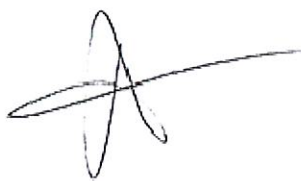
Ont obtenu :

- M. André TRUNEL : 13 voix
- M. Christophe MEUNIER : 13 voix
- Mme Hélène BALLEREY : 13 voix

M. André TRUNEL, M. Christophe MEUNIER et Mme Hélène BALLEREY ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus au 1^{er} tour du scrutin en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Essertines en Châtelneuf, le 9 juin 2023

La secrétaire de séance
Hélène BALLEREY



Le Maire
Michel JASLEIRE